

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2022

Appel : Présents : 31 Excusés : 4 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux conseillers, à Madame la Syndique, aux municipaux, à M. Cusin de la Broye, ainsi qu'à un habitant du village qui est venu en auditeur.

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 07 décembre 2021
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du président
4. Préavis Municipal N° 01/2022 : Construction d'un nouvel arrêt de bus et d'un parking
5. Préavis Municipal N° 02/2022 : Réfection du bloc locatif communal – Rte de Salavaux 1
6. Préavis Municipal N° 03/2022 : Achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie
7. Nomination d'un délégué auprès du Groupement forestier de la Broye-Vully (GFBV)
8. Etat d'avancement des travaux de la commission de gestion
9. Informations municipales
10. Divers & propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2021

Le président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du conseil communal. Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

Une modification a été apportée : un point supplémentaire a été ajouté. La présidente de la commission de gestion a demandé d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour qui se nomme « Etat et avancement des travaux de la commission de gestion ». La commission a rédigé un rapport qui explique son mode de fonctionnement, les échéances prévues et les informations qu'elle souhaite partager avec les membres du conseil.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du président

- Lecture de la lettre de démission d'Adrian Kündig, qui a démissionné de son poste de conseiller municipal avec effet au 28 février 2022. Les réactions ont été nombreuses suite à cette démission surprise et précipitée. Le Président salue le travail effectué par Adrian Kündig, mais trouve que ce n'est pas une façon très élégante d'arrêter si précipitamment en laissant les autres municipaux reprendre ses fonctions en si peu de temps.

S. Gomes Da Silva : Il est triste qu'Adrian ait pris la décision de quitter précipitamment la municipalité, ce qui nous a laissé seulement deux semaines pour nous organiser. Les tâches et les dicastères ont été répartis entre les municipaux comme suit :

- STEP, CAFE (comité arrosage Faoug et environs) et COPIL : S. Gomes Da Silva
- Parkings et interventions lors des réparations de conduites : D. Käser
- Police et transports publics : L. Poinçot
- Eau potable : J. Theux

S. Gomes Da Silva : les personnes intéressées à prendre la place libre de municipal(e) sont priées de se manifester auprès du bureau communal, des élections auront lieu le 15 mai 2022.

P. Thévoz : Un conseiller communal a fait la demande suivante : afin d'avoir une idée encore plus précise sur l'objet mis en discussion, est-il possible de prendre connaissance des rapports des commissions ? Les commissions reçoivent des informations complémentaires lors des présentations des préavis par la municipalité. Il n'y voit pas d'inconvénient, mais fait savoir que les rapports des commissions sont souvent transmis peu de temps avant la date du conseil et leur diffusion pourrait être compliquée. Les rapports ne pourront pas être distribués en même temps que les autres documents qui accompagnent la convocation. La municipalité a été informée de cette demande et est d'accord. Les personnes intéressées de recevoir une copie de ces rapports avant qu'ils soient présentés au conseil peuvent s'annoncer et en recevront une copie dès qu'ils sont disponibles, par e-mail.

4. Préavis Municipal N° 01/2022 : Construction d'un nouvel arrêt de bus et d'un parking

D. Käser : Présente les plans de la mise à l'enquête. L'arrêt de bus est prévu à l'emplacement des places de parc actuelles, qui seront déplacées à l'ouest de la salle communale. Un mur de soutènement sera démolé et reconstruit afin d'augmenter les emprises nécessaires à la bonne réalisation de ce projet. Il y aura une nouvelle bordure d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite qui prennent le bus (selon Lhand). La cour d'école sera directement accessible par des escaliers. Il y aura également une signalisation avec des panneaux et un marquage au sol. Le parking sera réservé aux enseignants de 6h00 à 17h00 et le reste du temps ça sera un parking public. Nous allons garder un coin de verdure avec des arbres juste devant les fenêtres de la grande salle. Un arbre existant a été déraciné et sera replanté vraisemblablement au cimetière. Une armoire électrique devra être déplacée. Il y aura sept places de parc et un abri à vélos. Le trottoir sera franchissable pour accéder au parking. Le passage existant longeant la salle sera conservé. Le coin de verdure qui est à côté du passage existant sera également conservé pour marquer la limite avec les places de parc. Le passage existant sera l'accès à l'abri pour les vélos, car la direction des écoles interdit l'accès à la cour d'école aux vélos. Sur le document de mise à l'enquête, il est noté 18 vélos (deux éléments de 9 vélos), mais il sera plus petit car il n'y a pas beaucoup d'enfants qui viennent à vélo. Le devis des travaux est estimé à CHF 225'000.00.

La commission des finances, par son rapporteur *Roland Tacheron*, a examiné le préavis en question et formule les observations suivantes :

...

La Commission a pris acte du préavis et estime la solution de cet arrêt de bus comme la plus appropriée des divers essais faits jusqu'à aujourd'hui, tout en assurant la sécurité des enfants qui en est la condition première. En ce qui concerne le parking de 7 places réservées exclusivement aux enseignant(e)s, la Commission conditionne la création de celles-ci à une taxe de location. La Commission propose que le tarif soit identique à celui pratiqué par la Commune d'Avenches. On peut noter que l'offre de ce préavis correspond au montant projeté dans le plafond d'endettement voté fin 2021.

Conditionné à deux modifications concernant les places de parcs réservées aux enseignant(e)s (réservation de 7h à 18h les jours d'école et soumise à une location forfaitaire semblable à celle de la Commune d'Avenches), la commission propose au conseil communal d'accepter le préavis présenté.

...

D. Käser : a longuement discuté avec les enseignantes et les a informées que le parking sera payant, c'est à la commission de parking de statuer sur ce cas. Un système de macaron sera mis en place, le prix est en discussion.

Ch. Studer : Pourquoi faire payer les places de parc aux enseignants qui viennent travailler ? C'est exagéré.

D. Käser : C'est déjà le cas à Avenches où les enseignants doivent payer leur place de parc, mais c'est discutable. Les enseignants à Lausanne et Yverdon paient leur place de parc, mais ici nous sommes dans un village, et avoir le même tarif qu'à Avenches serait un peu exagéré. C'est une discussion à avoir avec la commission de parking.

R. Tacheron : Les parkings se paient partout de nos jours, même pour les enseignants, dans le privé cela se paie aussi. Il faut savoir ce qu'on veut faire, nous avons une commission de parking, il faut la mettre en place. A Avenches c'est payant, je ne vois pas pourquoi à Faoug ce ne serait pas payant. On augmente les taxes mais on ne fait pas, ou très peu, payer les parkings. Il faut penser aux rentrées d'argent, même petites, car nous aurons beaucoup d'argent à sortir ces prochaines années.

S. Carrard : Est-ce que le parking des enseignants ne pourrait pas être intégré à la réfection de l'immeuble locatif (voir le préavis suivant) qui a une énorme place goudronnée ? Est-ce que ces deux projets ne pourraient pas être mis ensemble ? Pourquoi ne ferions-nous pas seulement l'arrêt de bus et, dans le cadre de la commission de parking, étudier comment on pourrait régler le problème du stationnement au mieux ? Le parking et l'arrêt de bus peuvent être faits en deux étapes distinctes. Est-ce que ce n'est pas trop précipité de faire un parking si on ne sait pas si on va le faire payer ou pas ? Alors que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, mis à part les places de parc pour les enseignantes, est un arrêt de bus.

D. Käser : Un parking est indispensable aux abords de l'école.

S. Carrard : Mais il y en a un à la gare. *D. Käser :* C'est important de faire tous les travaux en une fois.

L. Aebischer : Les personnes qui louent la salle et qui ont du matériel à déposer, où vont-elles se parquer ? A la gare, et porteront le matériel jusqu'à la salle ?

D. Käser : C'est aussi quelque chose à voir avec la commission de parking. Pour l'instant la cour d'école est encore un parking le soir, le weekend et hors des horaires scolaires.

P. Thévoz : Est-ce qu'il y a beaucoup de monde qui vient à la salle durant les heures d'école ?

L. Aebischer : Si des personnes louent la salle pour un mariage le samedi et souhaitent déposer du matériel le vendredi, elles doivent attendre que l'école soit finie, et c'est la même chose pour n'importe quelle autre manifestation. Si nous louons la salle mais que les places de parc sont à la gare, les gens préféreront aller louer une salle ailleurs.

D. Käser : Il est possible de se parquer sur les places des enseignants juste pour décharger, sans rester.

D. Galliard : Je rejoins la proposition de S. Carrard concernant la mutualisation des parkings. Concernant la perméabilité des places de parc et de l'allée : on a aujourd'hui une zone verte et on va mettre une surface semi-perméable. Si on imperméabilise, on aura une qualité un peu moins bonne sur le sol. En mutualisant avec en bas on peut avoir des arrangements, ça rejoint le PECC et le plan climat, en lien avec les places de parc et la mobilité, ce sont peut-être des objectifs qui sont conjoints ou communs.

A. Matar : Concernant les mesures de largeur du trottoir : est-ce qu'on a reçu la synthèse CAMAC du canton ?

D. Käser : Nous avons tout reçu, il y a le feu vert pour faire cet arrêt de bus.

M. Käser : Pendant les heures d'école, la cour d'école sera-t-elle fermée avec un vrai grillage ou juste des barrières ?

D. Käser : Pour l'instant ça reste les barrières. Nous avons discuté de l'éventualité de mettre une borne avec une clé qu'auraient les locataires et les enseignants, mais le problème est que la zone d'attente serait la route cantonale. Les locataires peuvent se parquer dans la cour en dehors des heures d'école. Tant que la commission parking n'a pas interdit l'accès complet aux véhicules dans la cour, il n'y aura pas de barrières fixes pour l'instant.

P. Heim : Les places seront-elles toutes réservées pour les enseignants ou y aura-t-il des places disponibles pour l'utilisation de la salle ? Combien y-a-t-il d'enseignants ?

D. Käser : Tout dépend des jours. Il n'y a que quatre classes à Faoug, mais il y a des enseignants spécialisés qui interviennent ainsi que des stagiaires. Les enseignantes ont déjà dit que sept places ne suffiront pas. Elles ont été informées qu'il y a des places disponibles à la gare. Il se peut qu'il manque des places un jour et que d'autres jours, il y en ait suffisamment, cela dépend des intervenants dans les classes, ce qui change d'un jour à l'autre. *H.-J. Brechbühl* : Vous êtes sûrs que tout est 100% dans les règles ?

D. Käser : Oui, ce dossier a été accepté.

B. Petrauskas Brechbühl : Avez-vous examiné la situation des parents qui amènent leurs enfants en voiture ?

D. Käser : Une zone « dépose minute », où le conducteur ne sort pas de la voiture, pourrait être créée vers le carnotzet, devant lequel les zones de marquage n'ont pas été enlevées. C'est aussi une situation à discuter avec la commission de parking.

S. Carrard : L'arrêt de bus est nécessaire, j'en suis convaincu, mais personnellement ça m'embête de dire non à ce préavis ou de m'abstenir, mais le problème du parcage n'est pas réglé. Un super travail a été fait pour cet arrêt de bus, mais une réflexion supplémentaire doit être faite pour le parcage. Je ne suis pas à l'aise de l'accepter avec ce parcage-là. C'est un compromis qui n'est pas optimal. La commission de parking aura un travail de fond et cette décision-là risque d'être regrettée.

P. Thévoz : Quelle serait ta suggestion pour le parking ?

S. Carrard : En bas, devant le bureau communal, il y a une énorme place goudronnée dont le flux est mal organisé. C'est une place qui a été faite à l'époque et nous ne pouvons pas changer ça. Mais aujourd'hui nous avons des ingénieurs civils et des urbanistes qui peuvent trouver des adaptations beaucoup plus intéressantes. Il y a des boxes, des garages et un couvert pour l'abri PC qui n'est pas utilisé, il y a quelque chose à étudier sur cette énorme place goudronnée. Les places de parc pour les enseignantes pourraient être là. C'est dommage de diminuer le peu de vert qu'il y a dans la cour. Je n'ai pas envie de refuser car je pense que nous avons besoin de cet arrêt de bus. *H.-J. Brechbühl* : La commission de parking a elle siégé depuis ?

D. Käser : Non pas encore depuis sa constitution en septembre. Il est important de rappeler qu'un élément qui est également en discussion depuis plus de 10 ans est l'abri à vélo. La solution arrêt de bus-parking-abri à vélo est un pack qui fonctionne bien. Du moment que l'on condamne les neuf places de parc existantes, les remplacer par sept places est un moindre mal. Cela n'empêche pas que le réaménagement de la place devant le bureau communal, avec des places de parc, peut être fait plus tard, et il y aura déjà des places de parc vers la salle.

P. Thévoz : Propose de voter le préavis tel que proposé.

Le conseil communal accepte le préavis sur la Construction d'un nouvel arrêt de bus et d'un parking à la majorité (23 pour, 4 avis contraires et 3 abstentions).

5. Préavis Municipal N° 02/2022 : Réfection du bloc locatif communal – Rte de Salavaux 1

L. Poinçot : donne des informations sur le bloc locatif communal de six appartements de 4 pièces qui a été construit en 1989. Des travaux ont déjà été effectués : le raccordement au chauffage communal aux copeaux de bois en 2011, le remplacement des fenêtres en 2013 et l'isolation de la toiture en 2014. La Municipalité estime que c'est le moment d'effectuer des travaux car ce bâtiment a 33 ans. Aujourd'hui, il y a également de nouvelles exigences en matière d'énergie et de construction. En plus, nous nous sommes lancés dans le PECC (Plan énergie et climat), et c'est un des objectifs d'avoir un parc immobilier le plus à jour et exemplaire. En novembre, nous avons estimé les coûts initiaux lors de l'établissement du plafond d'endettement. Cela a été basé sur le rapport du conseil du CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments). Les coûts avaient été estimés à CHF 250'000.00 et la subvention à CHF 110'000.00. Dans cette estimation, les travaux qui avaient été comptés étaient : l'isolation thermique des façades et des murs extérieurs du sous-sol, les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, le remplacement du séchoir à linge et l'installation d'une ventilation double flux avec échangeur de chaleur. Les travaux qui sont finalement prévus sont : la pose d'une isolation périphérique d'une épaisseur de 14 cm sur les façades, l'isolation thermique des murs extérieurs au sous-sol, la pose des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et le remplacement du séchoir à linge. Etant donné que la ventilation double flux n'est pas possible concrètement dans le bâtiment, il a été décidé de remplacer les turbinettes des WC et des cuisines. Il y a également d'autres travaux qui sont nécessaires via l'amélioration énergétique du bâtiment, par ex. les drainages, les canalisations en pied de façades, la sécurité du chantier, l'adaptation de l'échafaudage pour le passage en chaise roulante et des divers et imprévus. Il y a trois postes qui ont été rajoutés : la réfection de la toiture du couvert à voitures qui n'est plus étanche, il y a beaucoup d'infiltration, ça devient urgent. Il a été pensé de remplacer les velux car quand le CECB a été fait, toutes les fenêtres ont été vérifiées, mais pas les velux. Les stores seront également remplacés vu qu'ils seront démontés pour permettre la pose de la nouvelle isolation thermique. L'estimation des coûts actuelle a été faite comme suit : l'estimation de ventilation double flux était comprise dans le CECB et nous donnait une subvention. Comme on a enlevé cette ventilation double flux, nous n'avons plus cette importante part de subvention. Les travaux supplémentaires n'avaient pas été comptés initialement (l'étanchéité du toit du garage, l'éventuel remplacement des velux et le remplacement des stores). Le CECB était une estimation des coûts sur l'isolation uniquement. Dans cette estimation actuelle, il y a des importants montants de réserve : il y a l'assurance de construction, les aménag. extérieurs, etc. L'estimation des prix a été faite de manière très prévenante en fonction de la situation économique délicate du moment. Les prix et les délais des différentes fournitures augmentent et ces coûts sont très difficiles à évaluer dans la situation actuelle. Si on réalise ces travaux nous aurons tout de même des gains : le chauffage et l'eau chaude : 50 % d'économie, l'électricité : 10% d'économie. La question de l'augmentation des loyers a été soulevée. Ce sont des appartements qui ne peuvent pas justifier une augmentation drastique des loyers, mais suite à un contact de Mme la syndique avec la chambre immobilière, il en ressort qu'une adaptation des loyers pourrait néanmoins être possible car il y aura une nette diminution des charges. Cela resterait une augmentation légère pour les locataires. La commission des finances, par son rapporteur Jérôme Laverrière relève les points suivants

...

La Municipalité propose d'effectuer des travaux de réfection du bloc communal afin d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment. La planification de ces travaux se base sur un rapport de conseil CECB datant d'avril 2021. En premier lieu, la Commission constate que les coûts de cette réalisation sont largement supérieurs à la première estimation faite il y a peu de temps et elle regrette que les montants du préavis ne correspondent pas à ceux mentionnés dans le plafond d'endettement présenté au Conseil au mois de décembre 2021. Selon les informations fournies par Monsieur Wenker, les économies d'énergie découlant de ces travaux de réfection sont seulement estimées à 5% pour la consommation électrique et à 50% pour le chauffage. Le chauffage fonctionnant avec des copeaux de bois provenant des forêts communales, le bénéfice économique est très faible. Les économies environnementales ne sont également pas à la hauteur des investissements, le bois étant considéré comme énergie renouvelable. Pour les membres de la Commission, le montant total des investissements (encore basé sur plusieurs estimations) est trop élevé par rapport aux économies d'énergie et financières possibles. Actuellement, la Commission estime que la priorité des investissements doit être mise sur d'autres travaux (comme l'eau potable ou la rénovation de la ferme « Ledermann »).

La Commission propose que la Municipalité entreprenne uniquement les travaux d'étanchéité du toit des garages afin d'éviter une dégradation structurelle du bâtiment. Elle invite la Municipalité à représenter un préavis une fois que les coûts définitifs de ces travaux seront connus.

En conclusion, la Commission propose au Conseil de refuser le préavis le préavis 02/2022 concernant les travaux du bloc communal.

A. Matar : Est-ce qu'on fait quelque chose qu'on vient de refaire, les fenêtres ou autre ?

P. Thévoz : Non, les fenêtres ont été refaites en 2013.

L. Poinçot : Ce seraient éventuellement les velux, s'ils ne sont pas conformes.

D. Galliard : A combien est estimé dans le devis le montant pour la réfection de la toiture ?

L. Poinçot : C'est CHF 45'000.00.

D. Galliard : Est-ce qu'il a été envisagé de ne plus avoir de couvert fermé ?

L. Poinçot : Non, car la volonté est de rénover ce couvert à voitures, car les habitants l'utilisent.

M. Kohler : Nous avons entendu que c'est le bon moment de la faire. Mais qu'est-ce qui nous dit que c'est le bon moment de le faire ? Est-ce que d'après la conjoncture, on ne devrait pas attendre un moment ? Est-ce qu'il y a une urgence à le faire ?

L. Poinçot : Est-ce que l'état de la planète est une urgence ? Il est sûr que l'étanchéité est une urgence. Les prix augmentent, qu'est-ce qui nous dit que dans deux ans ils auront baissé ? On ne peut pas savoir, c'est une question intéressante à se poser.

M. Kohler : Maintient l'avis de la commission concernant les investissements. On a d'autres charges qui vont arriver, dont l'eau. On doit être plus prudent.

J. Laverrière : On ne peut en effet pas prédire ce qui va se passer. Les estimations qui ont été faites ne sont-elles pas déjà inférieures au prix du marché ? Par rapport aux investissements qui viennent, c'est clair que le climat c'est important, mais pour la commune, l'eau est un sujet aussi important et le bâtiment acheté par la commune à transformer aussi ; plus on attend, plus les coûts vont être élevés car les coûts de construction vont augmenter. Il y a d'autres priorités qui rapporteront plus aux habitants de la commune.

P. Thévoz : Était aussi présent lors de la présentation du préavis par M. François Wenker, et informe que le montant annoncé par M. Wenker contient une bonne marge de réserve.

S. Carrard : Il est important d'entretenir les bâtiments, c'est une bonne démarche, mais la démarche proposée ici ne va pas assez loin. Quand on fait aujourd'hui des assainissements énergétiques, on voit dans les finances de la commune ce qui rapporte de l'argent : ce sont les loyers. Est-ce qu'on aurait la possibilité d'ajouter un logement, ou deux ou trois ? Là on y met un pansement. Concernant les garages : est-ce qu'on a des garages fermés ou ouverts, des couverts ? On a fait un projet ici, mais qui pourrait aller beaucoup plus loin que ça. Pour revenir à la commission de parking, un bon parking là autour peut résoudre d'autres problèmes. C'est un peu prématuré. Les validités d'offres sont aujourd'hui de dix jours, c'est très compliqué à gérer. Ce n'est pas le bon moment pour notre commune de prendre ce risque-là.

S. Gomes da Silva : La Municipalité a le devoir d'entretenir les bâtiments et le patrimoine de la commune. Si le préavis est refusé par le Conseil communal, que faisons-nous ? L'immeuble a 33 ans, l'isolation périphérique doit être refaite après 30 ans, ce sont des travaux d'entretien normaux. Actuellement, il n'y a qu'une isolation thermique de 10 cm à l'intérieur. Il y a beaucoup de ponts de froid à cause des stores. Quelle est votre proposition si vous refusez ?

H.-J. Brechbühl : Il y aurait beaucoup de choses à proposer, cependant nous ne sommes jamais sollicités. Concernant le PECC et l'isolation, et tout ce qui est énergétique, on devrait être impliqué. Certains points n'ont jamais été discutés avec le Conseil. On pourrait faire une transformation complète, raser la moitié du garage et construire autre chose de très intéressant. La question énergétique est très intéressante. Là c'est un peu dommage, mettons plus de moyens.

P. Thévoz : Si on met plus de moyens on n'est encore moins en adéquation avec le plafond d'endettement.

L. Poinçot : La commission PECC a commencé en début d'année et se réunit environ toutes les 2-3 semaines. Ce n'était pas possible de se réunir avant, c'est pourquoi nous n'avons pas fait appel à la commission PECC pour ce projet-là qui était lancé avant cette législature. Ce n'est pas un pansement, l'enveloppe énergétique est la meilleure possible à ce jour. Nous avons pris l'option la plus chère mais aussi la meilleure. Toutes les idées proposées sont bonnes, mais si c'est déjà trop cher de juste rénover alors où allons-nous chercher l'argent pour tout le reste ? Tout le reste peut attendre. Ça peut attendre d'améliorer les intérieurs et le garage. Et on peut le faire par après. Une fois que l'isolation périphérique est faite c'est optimal d'un point de vue énergétique.

S. Carrard : Oui c'est plus cher, mais la rentabilité est meilleure. Si on investit de l'argent et qu'il n'y a aucun retour sur investissement car on ne peut presque pas augmenter les loyers ou très peu diminuer les charges, ça ne vaut pas la peine. Si on dépense plus d'argent, le rendement va être meilleur. Aujourd'hui toutes les caisses de pension et tous les investisseurs investissent dans l'immobilier car il y a du rendement derrière. C'est pour cela que quand je parle de pansement, on va investir environ CHF 400'000.00 et derrière on n'a rien en retour, mis à part quelque 10% de production photovoltaïque. On peut espérer beaucoup plus aujourd'hui.

M. Kohler : Nous ne sommes pas contre et savons qu'il faut agir, mais c'est une question de priorité. Tous les projets qui vont venir (la STEP, l'eau etc.) qui arrivent sont inévitables et seront une charge de travail. Avec le nouveau bâtiment acheté, ça fera un gros volume de travail. Je ne suis pas contre l'écologie, est-ce que le moment est vraiment bien choisi ? Il faudra le faire mais il faut mettre des priorités.

L. Poinçot : La STEP est un projet à long terme et le raccordement à l'eau n'est pas pour demain, alors que les travaux du bloc locatif pourraient être faits dans les prochains mois.

S. Giannini Heim : Il faudra faire une lecture aussi législative. On a aussi une obligation légale de s'adapter à la stratégie 2050. Le CECB est un objectif pour tous les bâtiments en Suisse, au niveau fédéral. Au niveau cantonal, il y a le concept énergétique cantonal des bâtiments qui se fait ici avec le PECC. Ce bâtiment a été rénové en 2011 et 2014 et ces travaux étaient déjà inscrits dans ce concept énergétique cantonal. Le canton a reconnu l'effort qui a été fait. Il y a aussi des subventions qui sont allouées et qu'on devrait mettre en avant, c'est la commune d'abord qui doit donner l'exemple pour soutenir la population. Au début quand les travaux étaient envisagés, il n'y avait pas encore tous ces travaux prévus. Mais en même temps si on met des pansements à bas prix on n'aura pas un retour sur investissements, et à long terme on aura donné l'exemple aux citoyens. Par rapport aux stores, les stores doivent être remplacés au fur et à mesure, on ne doit pas s'arrêter sur des détails, il faut voir le projet dans son ensemble.

A. Matar : Quand on regarde le planning, on parle des travaux dans trois mois : pourquoi le devis ne se base pas sur des offres précises ? Je suis tout à fait pour le concept énergétique.

L. Poinçot : Le devis se base sur des offres estimatives reçues. *A. Matar* : C'est marqué « coûts approximatifs de gros œuvre ». *L. Poinçot* : Oui, comme expliqué, on est en période d'inflation, donc les délais et prix des matières premières vont augmenter. On a reçu plusieurs devis qui ont dû entre-temps être réadaptés. *M. Wenker* a demandé des nouveaux devis pour établir cette dernière estimation car entre-temps les prix avaient déjà augmenté. *A. Matar* : Comparé au préavis précédent basé sur plusieurs offres reçues, là comme c'est formulé, c'est marqué partout « estimation », c'est comme si ce n'était pas basé sur des offres.

P. Thévoz : L'estimation est en fonction de la fluctuation et variation des prix des matériaux. Les offres sont précises et n'ont pas été faites au hasard.

R. Tacheron : La commission n'est pas contre, c'est juste que ça ne tombe pas très bien. C'est un investissement de CHF 400'000.00 et probablement plus. L'assainissement du réseau d'eau est planifié à partir de 2022 pour un montant estimatif de CHF 4'600'000.00, la rénovation de la ferme « ex-Ledermann » sur les deux prochaines années : CHF 2'200'000.00. L'assainissement CHF 760'000. On arrive à 7,5-6 millions, avec les intérêts à 0.5 %, ça donne CHF 40'000 par année. Sur 30 ans, on arrive à CHF 270'000, on rajoute à CHF 40'000 on arrive à CHF 310-320'000 qu'il faudra faire dans les prochaines années, par année, c'est pratiquement 10 points d'impôts. Il y a des investissements qu'on doit faire en priorité : c'est l'eau, l'assainissement et la ferme à rénover. Il faudra peut-être revenir dans 2-3 ans avec un nouveau préavis pour le bloc communal et en attendant faire ce qui est urgent, comme la toiture du garage.

V. Bacher Tillmans : Concernant les investissements, les CHF 400'000.00 seraient l'investissement le moins important sur ces 7 millions. Nous devrions parler d'investissement pour la planète, ce serait plus important de mettre en ordre ce que nous avons déjà. Plus on attendra plus ce sera cher. C'est clair qu'il y a peut-être moins de rendement puisque c'est chauffé aux pellets, mais il faut penser un peu plus loin, peut-être que la maison « ex-Ledermann » pourrait attendre une année ou deux. C'est dommage de ne pas rénover ce bloc en pensant aux autres choses qu'il y aura à faire. Il y aura quand-même un rendement avec les panneaux photovoltaïques. Si les loyers ne pourront pas être augmentés, ou très peu, mais qu'il y aura moins de chauffage, il y aura quand même un rendement. Avez-vous chiffré ?

L. Poinçot : Le chauffage et l'eau chaude c'est moitié moins et l'électricité c'est 10%.

L. Jaccard : Si on refuse le préavis, quelles seront les conséquences à long terme ? Même si on refuse, ce sujet va revenir et on risque de regretter plus tard notre décision.

P. Thévoz : De nouvelles études seront faites et on tirera les enseignements du refus de ce préavis.

Le conseil communal refuse (17 avis contres, 6 avis pour et 7 abstentions) le préavis sur la réfection du bloc locatif communal – Rte de Salavaux 1

6. Préavis Municipal N° 03/2022 : Achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie

D. Käser : Explique que nous avons acheté le dernier tracteur en 2015 pour CHF 44'000.00 et pourquoi il faudrait le remplacer. On a fait l'acquisition – en septembre de l'année dernière - d'une brosse métallique pour le désherbage des bords de routes, des trottoirs et des zones pavées du village vu qu'on n'utilise plus de produits chimiques pour désherber. Cela laisse beaucoup de résidus. Un test a été fait en zone artisanale, ils n'ont pas balayé derrière, ce n'était pas concluant, nous avons eu beaucoup de remarques. Cela nécessiterait un balayage à faire à la main dans toutes les rues du village. Actuellement, l'entreprise Haldimann vient une fois par année passer la machine avec la brosse, aspire les résidus de route et cure les dépotoirs en bord de route. Un passage coûte CHF 3'500.00 pour toutes les rues du village, la route cantonale et pour aspirer les déchets qui partent dans les grilles. Si on adopte cette brosse métallique, cela nécessiterait plus qu'un passage annuel par l'entreprise spécialisée. Une deuxième raison, c'est le problème de la tonte au collège et au cimetière qui ont des terrains en pente. Actuellement le petit tracteur ne permet pas d'effectuer ces tâches, et nous avons un objectif que le cimetière soit engazonné, on aura encore plus de surface à tondre. Il faut actuellement un après-midi entier à l'employé communal pour tondre la surface à l'école. Le tracteur actuel est équipé d'une aspiration gazon, d'une saleuse classique, d'une tondeuse et d'une lame à neige. On a un jeu de pneus et des chaînes à neige pour le service hivernal. Le moteur est assez difficile d'accès. Suite à plusieurs demandes et réclamations des employés communaux concernant la tondeuse, la souffleuse et le balayage, des recherches ont été effectuées parmi des entreprises suisses. Une entreprise est venue sur place pour voir la réalité du terrain et les besoins. Un véhicule a été proposé pour CHF 250'000.00. Des réflexions sur les réparations futures ont également été faites. Un tracteur a ensuite été proposé par une entreprise de matériel de voirie, équipé d'une tondeuse frontale pour les pentes, une lame à neige, une brosse de nettoyage, une aspiration gazon et qui peut aussi servir pour les résidus de route quand on passe la brosse au bord de la route ou sur les trottoirs, une saleuse proportionnelle qui permettrait une économie non négligeable de sel. Il y a deux jeux de pneus, dont un pour le service hivernal. Ce sont des pneus rigides qui supportent d'être à moitié sur le trottoir et à moitié sur la route. Le moteur est facile d'accès contrairement au véhicule actuel. Les employés communaux ont été conquis par le véhicule proposé qu'ils ont pu tester. Le coût est de CHF 104'330.00. Une reprise de CHF 24'000.00 serait faite sur le véhicule actuel qui avait été payé CHF 44'000.00, et un geste commercial de CHF 11'330.00, ce qui donne un coût total de CHF 80'000.00 (véhicule avec tous les accessoires).

La commission, par son rapporteur R. Tacheron, relève les points suivants :

...

La Commission constate que sa recommandation de traiter les investissements par ordre de priorité n'a pas été prise en compte. En effet, les membres considèrent que l'achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie ne fait pas partie des investissements prioritaires pour la Commune par rapport à d'autres sujets encore en suspens.

Pour la Commission, il n'est pas démontré que l'acquisition d'un véhicule pour le brossage des routes soit financièrement plus rentable que de confier ce mandat à une entreprise externe spécialisée pour ce genre de travaux. La Commission émet également des doutes quant à la qualité des tâches effectuées par un véhicule multifonctionnel par rapport à une machine conçue pour un usage spécifique. De plus, la multifonctionnalité engendre des contraintes non négligeables comme la place nécessaire pour le stockage des différents agrégats. Le temps de changement de ceux-ci entre les différents travaux ainsi que la durée de vie des agrégats suite aux multiples changements qui devront être effectués.

En conclusion, la Commission propose au Conseil de refuser le préavis 03/2022 concernant l'achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie.

...

D. Käser : souligne une incohérence avec la remarque sur le manque de place dans le local de stockage de la voirie : si le tracteur que nous avons actuellement ne suffit plus pour la tonte, et qu'il nous faut un autre véhicule, ça fera un engin en plus et c'est là qu'on va manquer de place. On ne peut pas avoir un véhicule pour la tonte, un véhicule pour ci, un véhicule pour ça. Un véhicule multifonctionnel peut apporter un intérêt car les agrégats ne prennent pas trop de place. Par rapports aux équipements de l'actuel tracteur, tout ce qu'il y aurait de plus c'est la tondeuse, le réservoir pour le gazon on l'a déjà, c'est la tondeuse et la brosse ; il y a de la place. Une autre remarque concernant l'ordre des priorités : nous ne traitons pas en priorité les sujets dont nous avons envie : nous sommes en train de travailler sur l'eau et la ferme « ex-Ledermann », on n'arrête pas. Si on ne doit rien faire en attendant qu'il se passe quelque chose de ce côté-là, alors on ne fait plus rien.

Ce n'est pas une question de volonté ou une question de priorité, c'est juste que l'eau ça ne va pas se faire demain, on est en pourparlers. La ferme « ex-Ledermann » aussi. On veut bien que ça avance mais on ne peut pas attendre sur l'eau et sur le reste, et dans le plafond d'endettement qui a été voté l'année dernière, le véhicule était estimé à CHF 100'000.00, là on gagne CHF 20'000.00. On ne va pas grappiller de l'argent aux autres projets. Nous savons qu'il y a des priorités, mais on ne peut pas se dire qu'on fait d'abord l'eau sinon on ne va rien faire pendant trois ans.

R. Tacheron : Les 4,6 millions planifiés sur l'eau, c'est à partir de 2022. La commission n'estime pas que vous ne faites rien. Ces CHF 100'000.00, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est une jolie somme, et c'est peut-être superflu pour balayer les routes. Si l'entreprise qu'on fait venir coûte CHF 3'500.00, et qu'elle vient trois fois dans l'année, ça va coûter CHF 10'000.00. Après pour tondre, on peut faire avec les outils que l'on a maintenant. On pense que c'est superflu et presque un peu un luxe.

D. Käser : C'est votre avis, mais le village s'est agrandi on ne peut plus balayer à la main.

L. Aebischer : Le tracteur est super, mais a-t-on besoin de ce véhicule ? Celui-là n'a que 300 heures de fonctionnement sur six ans, ça fait 50 heures par année. Concernant le salage, je ne savais pas que le salage était un problème en zone de plaine comme à Faoug, mais la dernière fois qu'il a neigé 7 cm, ils ont salé 9 fois et trois heures après il faisait 5 degrés et c'était fondu. Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt former le personnel de ne pas saler des tas de neige qui vont fondre peu de temps après. Comme on est en plaine, la saleuse n'est pas vraiment un argument. Concernant les endroits en pente, comme on va agrandir le gazon au cimetière, est-ce qu'on ne devrait pas partir sur des robots électriques, qu'on ait plus de main d'œuvre de tonte ? Ça tond autonome, beau propre, ça fait les talus. Il y a des entreprises dans le village qui travaillent avec des balais et rablais plus rapidement que l'employé communal. Précision sur le chiffre de Haldimann, c'est quand ils ont fait le gros curage des bouches d'égout, ils ne font pas ça à chaque fois. Si on leur demande de passer l'été juste pour le balayage et pas le curage, ce n'est pas CHF 3'500.00, c'est en dessous.

D. Käser : S'ils passent, ils font deux fois le curage. Le fait de broser plus régulièrement la route pourra éviter l'encombrement des grilles.

V. Bacher Tillmanns : Ne pourrait-on pas aussi penser à la coupe à la faux ou manuellement ? On peut aussi s'imaginer avoir des talus à couper deux fois par année, de le faire moins souvent au lieu d'avoir des terrains de golf, aussi pour le talus de l'école.

P. Lavanchy : Avec le PECC on est en train de travailler là-dessus, sur la biodiversité dans le village et il y a peut-être d'autres manières de prendre soin du village que d'acheter un tracteur à CHF 80'000.00, c'est de l'argent qui pourrait être mis dans plus dans la main d'œuvre et moins dans la mécanisation.

H.-J. Brechbühl : Il y a toute une réorganisation à faire dans la façon de travailler pour qu'on ait besoin de moins faucher. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être changées. C'est dommage, j'avais dit qu'il ne fallait pas acheter la brosse, que ça allait être un gros problème. Vous l'avez quand-même achetée. M. Kündig n'est malheureusement pas là pour justifier certaines choses. Dans la voirie, il y aurait encore beaucoup de choses à voir, le véhicule Toyota va aussi arriver une fois au bout. Je ne suis pas contre que vous soyez équipés avec des machines qui fonctionnent bien. Pour le cimetière, on va le laisser en prairie fleurie aussi longtemps qu'il n'y a pas de tombes. Les bords de routes on va essayer de trouver des solutions pour faucher beaucoup moins avec le PECC. Il y aura peut-être des endroits qui ne seront pas très « jolis », mais qui seront très nature, c'est un bon début, aussi pour économiser sur certains points. Mais il faudra réorganiser pour reformer vos ouvriers et ce sera très intéressant à planifier.

P. Thévoz : Cette formation est-elle aussi une tâche de la commission ?

H.-J. Brechbühl : Nous sommes toujours sur le terrain et voyons beaucoup de choses qui pourraient être améliorées. Je suis surpris que vous ne soyez pas venus me voir pour ça, j'aurais pu donner quelques conseils. Et pour info : le balai est quand-même très rapide.

Le conseil communal refuse le préavis sur l'achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie - à la majorité (26 avis contraires et 4 abstentions).

7. Nomination d'un délégué auprès du Groupement forestier de la Broye-Vully (GFBV)

D. Käser : Il y a deux assemblées annuelles en mai et novembre. Gilles Krenger ne peut pas se présenter car il est employé du groupement forestier. Mme Pascale Walker se propose et est élue à l'unanimité par acclamation.

8. Etat d'avancement des travaux de la commission de gestion

Lecture par A. Matar d'un rapport établi par la commission de gestion :

Motivée par un souci de transparence et à près de 3 mois du délai fixé pour la livraison du rapport de gestion 2021, la commission de gestion souhaite informer le conseil communal de l'avancement de ses travaux.

La commission - principalement constituée de nouveaux membres par rapport à la législature précédente - s'est retrouvée de nombreuses fois pour discuter : de sa façon de fonctionner, de définir son mode de fonctionnement, d'informer ses membres des principales tâches qui leur incombent, des délais à respecter et de valider le calendrier établi pour ses activités.

Elle s'est ensuite rencontrée à 2 reprises en fin d'année dernière pour discuter des thèmes à aborder dans le rapport de gestion ainsi que pour rédiger les questions à poser lors des entretiens portant sur les différents domaines de l'administration communale.

La définition des questions reflète les soucis de la commission quant à la gestion de la Commune, de l'avancement des dossiers traités en 2021, des questions et préoccupations de la population sur certains dossiers. Enfin, les questions reprennent certains points mentionnés dans les rapports de gestion des années précédentes ainsi que certains points ouverts abordés dans les conseils communaux de 2021.

La Présidente de la commission a rencontré Mme la Syndique en décembre 2021 pour lui expliquer sa démarche et lui faire part de son calendrier. En janvier 2022, une nouvelle rencontre a eu lieu et, sur demande de Mme la Syndique, la Présidente a adapté le calendrier proposé sachant que certains délais ne pouvaient pas être tenus : le rapport de gestion de la Municipalité sera disponible à fin mars 2022 et la présentation des comptes aura lieu début mai 2022.

A mi-février, la Commission a envoyé les propositions de rendez-vous pour les auditions des membres de la Municipalité. L'objectif de la commission étant de procéder aux entretiens d'ici à la fin de la 3^e semaine de mars pour pouvoir commencer la rédaction de son rapport et confronter ses conclusions au rapport de gestion de la Municipalité. Toutes les questions que la commission souhaite aborder lors des audits ont été envoyées à tous les Municipaux par souci de transparence et de préparation aux entretiens.

Malheureusement la commission n'aura pas la possibilité d'auditionner Adrian Kündig avant son départ précipité. C'est donc sa remplaçante Deborah Kaeser ainsi que Mme la Syndique qui nous donneront les informations souhaitées.

Avant de pouvoir débiter les entretiens, la commission a été convoquée le 7 mars 2022 par M. le Préfet et la Municipalité car ils estiment que les questions posées sont "... ambiguës et portent atteinte au travail effectué par la Municipalité, surtout avec le dicastère des constructions...". La Municipalité souhaite que cette rencontre débouche sur "une entente entre commission et Municipalité qui se fasse dans les règles de l'art sans conflit ni attaque sur notre façon de faire."

Bien que surprise de la façon de faire de la Municipalité qui aurait pu, avant de s'adresser au Préfet, contacter directement les membres de la commission pour lui faire part de ses objections, la commission se rendra à cette séance et espère qu'elle pourra, à l'issue de la rencontre, mener à bien ses tâches sans que cela n'engendre un retard dans la tenue des délais qu'elle s'est fixée ni n'impactera de façon négative la qualité de son rapport.

...

Il est du souhait de la commission que cette nouvelle législature se passe sous le signe de la transparence et de la bonne collaboration avec la Municipalité. Nous nous réjouissons de pouvoir rencontrer prochainement les membres de la Municipalité afin de pouvoir échanger avec eux quant à l'avancement de leurs travaux et l'exécution des tâches qui leur sont confiées et espérons vivement que la rencontre avec M. le Préfet effacera tout malentendu quant à notre façon de travailler et les buts que nous souhaitons atteindre.

9. Informations municipales

S. Gomes da Silva : - Annonce le déplacement de la séance du conseil initialement prévue le 6 décembre au 29 novembre 2022.

- Concernant les véhicules qui portent des plaques d'autres cantons : nous avons dénoncé à partir du 1^{er} novembre 2021 les véhicules concernés. Le service juridique du SAN va envoyer une lettre à chaque propriétaire des véhicules qui dérogent à la loi.

- Information concernant l'assainissement du barrage de Schiffenen. Une séance a eu lieu en novembre 2021 organisée par le Groupe E où cinq variantes ont été proposées pour avoir plus de production d'électricité. L'idée est de réaliser une conduite depuis le barrage de Schiffenen jusqu'au lac de Morat, c'est la version la plus couteuse, mais c'est une variante qui permettrait une production d'électricité couvrant ~ 5 % de la nécessité du pays. Par contre, le niveau du lac de Morat va monter de 14 cm. Etant donné ce que nous avons subi en juillet 2021, c'est beaucoup trop. Il y a une possibilité de modification de la température de l'eau, et des courants risquent d'être créés avec l'importante arrivée d'eau. Ils n'ont malheureusement pas fait d'études précises sur les modifications ou éventuels dangers, et n'ont pas su donner d'explications. Un rendez-vous a été pris pour qu'une personne vienne parler des problèmes techniques à la commune. Il n'y avait pas d'autres représentants de communes du lac de Morat présents, ce qui est regrettable.

- Soulève la problématique de la gare de Faoug et l'accessibilité au train qui est difficile. Des plaintes ont été reçues à la commune car il y a 70 cm entre le quai et l'entrée du train, ce qui pose problème pour les poussettes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. C'est la responsabilité de la commune jusqu'au 31 décembre 2022 de trouver une solution. A partir du 1^{er} janvier 2023, les CFF sont sensés commencer les travaux de rénovation de toutes les gares pour les rendre conforme à la loi Lhand. Des discussions sont en cours avec les communes qui ont les mêmes problèmes pour trouver des solutions ensemble.

D. Käser : Présente un document qu'on peut trouver sur le site de la commune, sous Administration - Déchetterie et benne compacteuse -> MEMODéchets, concernant les horaires, les taxes et les déchets acceptés à la déchetterie. Pour l'instant il est disponible sur Internet et via une application pour téléphone, également en allemand. Une version papier sera faite, mais touche aussi au règlement de la déchetterie, qu'il faudra revoir. Une version papier sera disponible uniquement en français en 2023. Une annexe informera aussi de ce qui doit être mis dans le sac poubelle pour ne plus mettre de plastique dans la benne à encombrants. Des habitants ont pris de mauvaises habitudes que les employés de voirie ont laissé faire et chaque contenant plastique partait dans la benne à encombrants, alors qu'ils doivent être mis dans le sac poubelle.

J. Theux : Fait un point de situation sur l'avancement du projet de la rénovation de la parcelle RF no. 45 (ferme « ex-Ledermann ») : le travail avec la commission a très bien été effectué. On a respecté ce qu'on voulait faire et on a réussi à valider un cahier des charges ou programme du concours, qui a été publié sur SIMAP (plateforme permettant aux entreprises de participer au concours). Nous étions contents de voir qu'il avait beaucoup été téléchargé. Le 14 février 2022, un courrier a été reçu de la part de l'observatoire romand des marchés publics qui a mentionné qu'il y avait un problème avec notre publication. Par suite d'une discussion, il en est ressorti que l'on doit, selon la loi sur les marchés publics vaudois dans le cadre d'un concours d'architecture, respecter la norme SIA 142. On avait cru qu'on pouvait ne pas se soumettre à ce règlement, car la juriste qui a revu le document n'avait pas relevé ce point. Il a été proposé d'arrêter la procédure le plus rapidement possible car on allait droit devant pléthore de recours. La décision a été prise avec la Municipalité d'interrompre la procédure. Le comité d'évaluation a été informé de la situation. La procédure a été interrompue, ce qui a un impact temporel. Les points critiques à régler pour aller de l'avant sont les suivants :
- Problème de terminologie : le terme « appel d'offres » devrait être remplacé par « concours de projet », il faut que les termes qui figurent dans le document et sur SIMAP soient harmonisés ; - Il faut mentionner et respecter la norme SIA 142 ; - La composition du jury est à revoir, car il faudra avoir au moins 50% de professionnels du domaine (architectes). Dans ce jury, la municipalité devra être partiellement exclue car elle en est le mandant. La taille du jury va probablement être réduite ; - Nous n'avions pas mentionné les sous-critères, qu'il faut détailler ; - Nous avons indiqué une visite obligatoire du bien, mais qui n'est pas conforme avec un appel d'offre. La répartition des prix est aussi à revoir, les mentions et les droits d'auteur doivent également être clarifiés ; - Nous devons prévoir l'exposition des projets à une visite publique.

L'impact va être calendaire avec un retard de trois à quatre mois. Nous avons prévu les évaluations en juin. On espérait le début des travaux au premier trimestre 2023. La fin du chantier est désormais prévue au deuxième trimestre 2025. Nous avons agi en toute bonne foi, mais nous nous sommes trompés par inexpérience dans le domaine et par manque de soutien, car l'architecte qui travaille avec nous à l'habitude de participer mais pas d'organiser les concours, c'est une faute par méconnaissance des procédures. Le document va être réexaminé et corrigé avant d'être de nouveau publié.

10. Divers & propositions individuelles

L. Aebischer : Suite au test des sirènes qu'il y a eu dernièrement, est-ce que vous avez fait le tour des bunkers à Faoug dans les maisons de la commune ? Car si nous devons les utiliser demain, il faudrait plusieurs jours pour en vider certains...

S. Gomes da Silva : Nous en avons discuté hier lors de notre séance hebdomadaire. Nous allons prendre contact avec la Protection Civile pour s'assurer que chacun ait une place attitrée si nécessaire.

L. Aebischer : Il faudrait également donner le plan des bunkers aux nouveaux habitants.

R. Tacheron : Lors de l'établissement du budget 2022, une nouvelle rubrique a été créée, la rubrique 431. C'était planifié d'acheter trois parcomètres et d'aménager la place de la gare et pour l'instant rien n'a été fait. La commission de parking devrait se réunir le plus vite possible et agir avant la saison. Il y a deux semaines, j'ai compté derrière le restaurant de la Gare plus de 50 voitures. Il y a de l'argent qui se perd. C'est planifié entre CHF 6'000 et CHF 7'000, je pense qu'on peut tripler voire quadrupler cette somme.

D. Käser : La commission va se réunir et agir au plus vite. S'agissant de la place de la gare, nous avons une offre pour la refaire, mais la route de Salavaux va être refaite en automne. Les travaux de la place de la gare auraient déjà pu commencer, mais elle sera une place de chantier pour la réfection de la route de Salavaux. C'est dommage de refaire la place pour que ce soit un dépôt de chantier à l'automne, même si l'entreprise responsable des travaux doit remettre les lieux en ordre. Nous voulions attendre que la place de la gare soit refaite pour poser les parcomètres. C'est en discussion.

R. Tacheron : On discute de ça depuis bien trop longtemps, derrière le restaurant de la gare il y a 30-40 voitures qui peuvent parquer. *D. Käser* : C'est noté. Les membres de la commission parking y compris les suppléants sont conviés à la fin de la séance pour fixer une date.

A. Matar : Avez-vous des informations concernant les travaux d'assainissement de la gare qui va être mise à l'enquête par les CFF ? Ces travaux pourraient avoir un impact sur la place de la gare car les CFF ont l'obligation de réaliser les travaux à partir du 1^{er} janvier 2024.

S. Gomes da Silva : A Faoug, nous sommes dans la troisième et dernière étape de rénovation. Il faut donc compter, en étant optimiste, que ce sera effectué en 2029.

A. Matar : Entre 2024 et 2029, des dispositions doivent être mise en place par les CFF.

S. Gomes da Silva : Oui, il y aura probablement des soucis, mais c'est du ressort des CFF. D'aujourd'hui à 2028 ou 2029, il y aura toujours ce souci et nous devons justement trouver une solution et c'est pour cela que je vais de l'avant, si nécessaire avec l'aide des médias. Nous savons que les CFF en ont l'obligation, mais entre l'obligation et la réalisation...

R. Tacheron : J'ai vu un article dans la Broye en janvier que le président de l'ABV a fait un rapport pour 2021 pour informer que la quantité et la qualité de l'eau est sans problème. Il a rajouté qu'il avait même pu en donner à la commune de Faoug. Est-ce que c'est vrai ? Si oui, quelle quantité ?

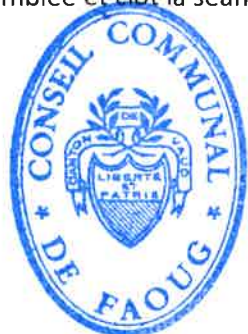
J. Theux : C'est une fausse information. Nous n'avons reçu aucune eau de personne. On nous avait parlé d'avoir un démenti mais ça n'a pas été fait. Il se peut que cela ai été une incompréhension entre le journaliste et le président de l'ABV. *D. Käser* : Selon Adrian Kündig, cette information aurait dû être donnée au conditionnel : « ils auraient assez d'eau » pour en distribuer à Faoug.

P. Thévoz : Rappelle les prochaines échéances :

- 7 juin et 29 novembre 2022 : séances du Conseil communal. La date pour la séance d'automne est à définir.
- 20 mars 2022 : élections cantonales - élections au Grand Conseil et premier tour des élections au Conseil d'Etat et 10 avril 2022 : éventuel 2^{ème} tour au Conseil d'Etat
- 15 mai 2022 : votations fédérales + élections complémentaires à la municipalité

P. Thévoz remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h28

Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire



Faug, 1^{er} mars 2022

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 7 juin 2022.